MAIRIE DE L'AIGLE \*\*\*

(BL)

Nombre de Conseillers:

en exercice: 29

présents: 22

votants: 27

**OBJET:** 

CONTRAT DE VILLE 2015-2022 -ÉVALUATION FINALE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2022-69

L'an deux mil vingt-deux,

le : Lundi 05 décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 29 novembre 2022.

PRESENTS: M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON, Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET, Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Nelly VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José MARTIN, M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL, Mme Charlène RENARD, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL, Mme Lucie CLOUARD, M. Gérard LATINIER, M. Michel CAILLOT et Mme Corine LE BLÉVEC.

Absents ou excusés: Mme Mireille NOGUET qui a donné pouvoir à M. Pascal SAMSON, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à M. Pascal GUEUGNON, Mme Fleur GOSSELIN qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE, M. Cédric COQUELIN qui a donné pouvoir à Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Alexandra BRACQUE qui a donné pouvoir à Mme Marie-José MARTIN, M. Stéphane CLOUET et Mme Christine CHATEL.

Monsieur Didier COUSIN a été nommé Secrétaire de Séance.

\*\*

Le Quartier de La Madeleine, à L'AIGLE, est entré en géographie prioritaire suite à la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Le Contrat de Ville, document cadre de la politique de la ville, a été signé le 3 juillet 2015 par les différents acteurs (Ville, Etat, Communauté de Communes des Pays de L'Aigle...) pour une durée initiale de cinq ans (2015-2020), prorogée par un avenant pour les années 2021 et 2022.

L'évaluation finale du Contrat de Ville 2015-2022 s'inscrit dans le cadre de la circulaire du 14 décembre 2021. A travers cette évaluation, l'objectif a été de s'interroger sur la manière dont le Contrat de Ville a été déployé sur le territoire aiglon. Autrement dit, de quelle manière la situation du quartier de La Madeleine a-t-elle évolué depuis 2015 ? Quelles actions ont été menées pour répondre aux besoins des habitants ? De quelle manière les différents acteurs ont-ils coopéré ?

Dès lors, il a été analysé l'évolution socio-économique du quartier prioritaire, puis la mise en place des actions en cohérence avec les orientations du Contrat de Ville et enfin la gouvernance des acteurs et l'ingénierie.

Accusé de réception en préfecture 061-216102145-20221205-2022-69-DE Date de télétransmission : 19/12/2022 Date de réception préfecture : 19/12/2022 D'un point de vue méthodologique, cette évaluation a été réalisée par le binôme Ville-Etat. Les différents partenaires ont été sollicités.

La première partie de cette évaluation concerne l'évolution socio-économique du quartier de La Madeleine (niveau de formation, revenu, chômage, service et mobilité). La seconde partie met en évidence les actions soutenues dans le cadre des crédits spécifiques « Politique de la Ville » et répondant aux objectifs stratégiques du Contrat de Ville. Enfin, la troisième partie s'intéresse à la gouvernance des acteurs et à l'ingénierie.

D'après cette évaluation, le quartier de La Madeleine reste fragile avec un taux de pauvreté le plus élevé de l'Orne. Cependant, le déploiement du contrat de ville a permis de soutenir les différentes structures dans la mise en place de projets répondant aux besoins des habitants. De plus, ledit contrat a favorisé le travail partenarial en mobilisant les acteurs du territoire.

Pour la nouvelle contractualisation, il serait intéressant d'investir davantage le pilier « emploi - développement économique » et l'axe de la santé.

Enfin, les signataires du contrat de ville mettent en avant certaines préconisations pour la future contractualisation :

- renforcer l'accompagnement du conseil citoyen par un professionnel;
- former les bénévoles à la transmission numérique (la méthodologie des appels à projets est lourde et peu intuitive);
- accompagner le co-portage d'actions ;
- instaurer un comité consultatif pour coordonner les réseaux des acteurs par thématique ;
- développer des temps d'échange en associant les habitants du quartier ;
- accentuer la démarche participative entre techniciens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- > APPROUVE l'évaluation finale du Contrat de Ville 2015-2022;
- > AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette évaluation.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

Philippe VAN-HOORNE

## POLITIQUE DE LA VILLE L'AIGLE Quartier de La Madeleine







### ÉVALUATION FINALE DU CONTRAT DE VILLE 2015-2022

Accusé de réception en préfecture 061-216102145-20221205-2022-69-DE Date de télétransmission : 19/12/2022 Date de réception préfecture : 19/12/2022

### **Sommaire**

PRÉAMBULI	E ET CADRAGE MÉTHODOLOGIQUE	3
PREAMBUL	LE	3
INTRODUC	TION	4
I : LE QUAR	TIER POLITIQUE DE LA VILLE DE L'AIGLE : LA MADELEINE	5
A. LE TERRI	TOIRE	5
1)	Le quartier au sein de la commune de L'Aigle	5
2)	Zoom sur le QPV	5
B. LES DON	NEES SOCIO-ECONOMIQUES	6
1)	Niveau de formation	
2)	Revenus et chômage	6
3)	Prestations sociales	9
4)	Services et Mobilité	9
II : ACTION	S MOBILISÉES EN COHÉRENCE AVEC LES ORIENTATIONS DU CONTRAT DE VILLE	10
A. LES ACTI	IONS DANS LE CADRE DES CREDITS SPECIFIQUES « POLITIQUE DE LA VILLE »	11
1)	L'enveloppe BOP 147	11
2)	Nombreuses actions aux services du Quartier Politique de la Ville	11
B. LES ACT	IONS REPONDANT AUX OBJECTIFS STRATEGIQUES DU CONTRAT DE VILLE	12
1)	Les enjeux et objectifs du Contrat de Ville	12
2)	Répartitions des actions réalisées	12
3)	Des actions transversales	15
4)	La vision des acteurs concernant la programmation de l'appel à projets	16
III: LA GO	DUVERNANCE DES ACTEURS ET L'INGENIERIE	17
A. GOUVE	RNANCE ET PILOTAGE	17
1)	Zoom sur le Contrat de Ville de L'Aigle	17
2)	Une ingénierie au service de l'animation du Contrat de Ville	
B. MOBILI	SATION DU CONSEIL CITOYEN	18
1)	Le Conseil Citoyen de La Madeleine	18
2)		
3)		
4)	La perception des signataires concernant le Conseil Citoyen	20
C. LA TRAI	NSVERSALITE DES DIFFERENTS DISPOSITIFS	20
1)	L'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties	20
2)		
3)	Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance	22
EN GUISE	DE CONCLUSION	22
LES SIGNA	ATAIRES	23
LES ANNE	:XES	25
Ai	nnexe n° 1 : Lexique	25
	nnexe n°2 : Exemple de Programmation Politique de la Ville BOP 147-2021	
	nnexe n°3 : Grille indicative de questionnements visant à apprécier la prise en compte de l'égalit	
h	ommes dans les actions financées par la politique de la ville	29

Annexe n°4 : Fiche bilan intermédiaire de l'action en politique de la ville	31
Annexe 5 : Instruction relative au bilan des démarches participatives- relative aux conseils citoyens	33
Annexe 6 : Questionnaire – Evaluation du Contrat de ville	37
Annexe n° 7 : Les objectifs urbains du projet	39

### PRÉAMBULE ET CADRAGE MÉTHODOLOGIQUE

### Préambule

Le quartier de La Madeleine, à L'Aigle, est entré en géographie prioritaire suite à la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Le Contrat de Ville de L'Aigle a été signé le 3 juillet 2015 pour une durée de cinq ans (2015-2020). En cosignant ce contrat, les différents acteurs (Ville, État, Communauté de Communes des Pays de L'Aigle...) se sont alors engagés à améliorer les conditions de vie des habitants du quartier en intervenant sur trois piliers :

- la cohésion sociale : accès aux droits, santé, éducation, jeunesse, sport, culture, sûreté, lien social, solidarité.
- le développement de l'économie et de l'emploi : accès à l'emploi, formation, création d'entreprise, attractivité économique,
- **le cadre de vie et le renouvellement urbain** : rénovation urbaine, développement durable, gestion urbaine de proximité, mobilité,

Aux trois piliers viennent s'ajouter quatre axes transversaux :

- la jeunesse : prendre en compte les problématiques de la jeunesse dans différents domaines formation, accès à l'emploi, mobilité, citoyenneté, accès aux loisirs... dans une logique d'approche à la fois individuelle et collective :
- la lutte contre les discriminations : lutter contre le sentiment d'appartenir à un territoire stigmatisé, les préjugés et les représentations négatives tant des habitants que des acteurs sociaux, institutionnels et autres, qui interviennent sur le quartier ;
- l'égalité femmes/hommes : développement de projets en faveur de l'égalité professionnelle, la parité, la protection des femmes contre toutes les formes de violence, la lutte contre les stéréotypes et la citoyenneté ;
- les valeurs de la République et la citoyenneté : développement de projets véhiculant la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité pour le mieux-vivre ensemble.

En 2017 une évaluation à « mi-parcours » du contrat de ville a été réalisée. Le 30 octobre 2019, le protocole d'engagements réciproques et renforcés, un avenant au contrat de ville, a été signé. Ce protocole a permis de proroger ledit contrat et de recentrer l'intervention sur les enjeux majeurs, de clarifier les objectifs et de réaffirmer le principe d'une gouvernance partagée associant le Conseil Citoyen.

### Introduction

L'évaluation finale du Contrat de Ville 2015-2022 s'inscrit dans le cadre de la circulaire du 14 décembre 2021. A travers cette évaluation, il s'agit de s'interroger sur le déploiement du Contrat de Ville sur le territoire aiglon. Autrement dit, de quelle manière la situation du quartier de La Madeleine a-t-elle évolué depuis 2015 ? Quelles actions ont été menées pour répondre aux besoins des habitants ? De quelle manière les différents acteurs ont-ils coopéré ?

Dès lors, il sera analysé l'évolution socio-économique du quartier prioritaire, puis la mise en place des actions en cohérence avec les orientations du Contrat de Ville et enfin la gouvernance des acteurs et l'ingénierie.

D'un point de vue méthodologique, cette évaluation a été réalisée par le binôme Ville-État. Les différents partenaires ont été sollicités. Un questionnaire a été diffusé aux signataires du Contrat de Ville. Le 5 mai 2022, un atelier a été mis en place afin de permettre aux différents acteurs d'échanger sur trois thématiques : le rôle du Conseil Citoyen, le déroulement des appels à projets et la gouvernance des acteurs. Un entretien individuel a été mené auprès de certains partenaires comme les membres du Conseil Citoyen.

### I : LE QUARTIER POLITIQUE DE LA VILLE DE L'AIGLE : LA MADELEINE

### A.Le territoire

### 1) Le quartier au sein de la commune de L'Aigle

Le quartier de La Madeleine, comme représenté dans la cartographie suivante (surface de 9,33 hectares), se situe dans la commune de L'Aigle. Cette dernière compte 8 019 habitants lors du recensement de 2018<sup>1</sup>.



Figure 1 : Situation du QPV de La Madeleine dans la commune de L'Aigle

Sources: www.geoportail.gouv.fr

### 2) Zoom sur le QPV

D'après l'Insee, au recensement de la population de 2013, le nombre d'habitants du quartier de La Madeleine était de 1233. En 2021, il est de 1 118 habitants, soit 13,9% de la population communale. En 8 ans le quartier a perdu 115 habitants. Cela peut s'expliquer en partie par la fermeture de la résidence des Sapinettes en 2019 qui était implantée au sein du quartier prioritaire. Cette fermeture a entraîné le déménagement des locataires dont 21 sur 25 ont été relogés en centre-ville, dans la résidence des Archers.

Le quartier est constitué à 53%<sup>2</sup> de ménages d'une personne. Cette donnée était de 51 % en 2010. Les moins de 25 ans représentent 36% <sup>3</sup> (contre 28,5 % au niveau communal).

<sup>1</sup> Source : Insee, Recensement de la population 2018 2 Source : Insee, Recensement de la Population 2017

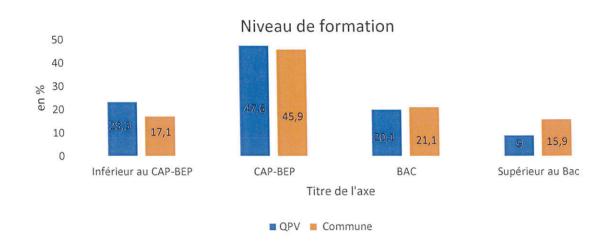
<sup>3</sup> Source : Insee, Recensement de la Population 2017

En 2021, les femmes restent toujours surreprésentées au sein du QPV (55,7<sup>4</sup>% contre 44,3 % pour les hommes). En 2017, elles représentaient 57,3 % contre 42,7 % pour les hommes.

### B. Les données socio-économiques

### 1) Niveau de formation<sup>5</sup>

Le niveau de formation reste faible à l'échelle du quartier, seulement 9% des demandeurs d'emploi possèdent un diplôme supérieur au baccalauréat contre 15,9 % au niveau communal.



### 2) Revenus et chômage

Le revenu annuel médian déclaré du QPV<sup>6</sup> de La Madeleine était de 6 514 euros en 2014<sup>7</sup>, il est de 6 780<sup>8</sup> euros en 2019. Le tableau ci-après révèle l'évolution des taux de pauvreté et de bas-revenus entre 2012 et 2019 :

	2012	2013	2014	2018	2019
Taux de pauvreté au seuil de 60% du niveau de vie médian métropolitain	51,3	55	57	62,7	61,3
Taux de bas revenus déclarés au seuil de 60% du revenu médian déclaré par unité de consommation	70,5	75	76,9	74,7	76,7

<sup>4</sup> Source : www.insee.fr

<sup>5</sup> Source : Pôle Emploi-Dares, STMT - Demandeurs d'emploi en fin de mois au 31/12/2020

<sup>6</sup> Annexe n°1 p.22: Lexique

<sup>7</sup> Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal, 2013 et 2014

<sup>8</sup> Source: www.insee.fr

Le taux de pauvreté est passé de 51,3% en 2012 à 61,3% en 2019. A ce propos, en 2021, l'Observatoire des inégalités recense le quartier de La Madeleine parmi les vingt quartiers<sup>9</sup> Politique de la ville les plus en difficulté de France.

Le quartier de La Madeleine est exclusivement constitué de logements locatifs sociaux (100 % de LLS). <sup>10</sup>L'enquête d'occupation du parc social, réalisée par les bailleurs en 2016<sup>11</sup>, révélait que le revenu annuel moyen du ménage était de 8 912 euros et le revenu mensuel moyen du ménage de 825 euros. Cela correspond à un revenu mensuel moyen de 419 euros par personne.

En 2020, d'après l'enquête de l'occupation du parc social réalisée par Orne Habitat, le revenu annuel moyen du ménage est de 7 096 euros, le revenu mensuel du ménage est de 821 euros et le revenu mensuel par personne est de 383,34 euros. Ces données ne sont pas représentatives puisque seuls 63 habitants ont répondu à ces questions sur 320 locataires enquêtés. Il est donc difficile de mesurer l'évolution du revenu entre l'enquête réalisée en 2016 et celle de 2020.

Les ménages en situation d'impayés de plus de 3 ans représentaient 12% des enquêtés en 2016, ils représentent 21% en 2020.

Le traitement de l'Insee des données de Pôle Emploi permet de représenter les évolutions du nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM). Après une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi entre le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2016, on observe une diminution de plus de 6% entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2020. Concernant les DEFM bénéficiant du RSA, après avoir connu une forte augmentation (18,57%) entre le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2016, on constate une plus faible progression (7,23%) entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2020.

Les DEFM inscrits à Pôle Emploi de moins de six mois ont triplé entre le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2016, cependant on constate une baisse de 21,9% entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2020.

Sur une période de 6 ans (entre le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2020) :

- Les DEFM ont augmenté de 39,3 %
- Les DEFM bénéficiant du RSA ont augmenté de 27,14%
- Les DEFM inscrits à Pôle Emploi de moins de six mois ont été multipliés par 2,63

Demandeurs d'emploi au 31 décembre 2020 (données annuelles)

	31/ 12/ 2014	31/ 12/2016	31/12/ 2020
Nombre DEFM	150	223	209
DEFM catégories ABC	141	191	189
DEFM catégories ABC bénéficiaires du RSA	70	83	89

9 Source: www.inegalites.fr

10Source : Convention pluriannuelle type de renouvellement urbain relative au NPNRU,2020

11Source : OPS (Occupation du Parc Social) 2016, Réponses de 393 ménages

DEFM catégories ABC d'ancienneté au	27	91	71
chômage de moins de 6 mois		0.0	
DEFM catégories ABC d'ancienneté au chômage d'au moins 2 ans	35	47	41
DEFM catégories ABC moins de 26 ans	19	34	30

### <u>L'évolution des « DEFM » selon le genre entre le 31/12/2016<sup>12</sup> et le 31/12/2020</u>

Entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2020, le taux de « DEFM femmes catégories ABC » a davantage baissé que celui des hommes :

- Le taux de « DEFM femmes catégories ABC » a diminué de 29,78%,
- Le taux de « DEFM hommes catégories ABC » a diminué de 5, 94 %

	31/12/2016	31/12/2020
DEFM femmes catégories ABC	54,71 %	49,74 %
DEFM hommes catégories ABC	45,29 %	50,26 %

### Chômage de longue et très longue durée

Le chômage de longue durée touche quasiment de la même manière les femmes et les hommes. En revanche, le chômage de très longue durée est plus élevé chez les femmes.

	31/12/2016	31/12/2020
DEFM femmes catégories ABC d'ancienneté au chômage de 1 an à moins de 2 ans	55,17 %	46,51 %
DEFM hommes catégories ABC d'ancienneté au chômage de 1 an à moins de 2 ans	44,83 %	53,49 %

31/12/2016	31/12/2020

12 Source: www.insee.fr

DEFM femmes catégories ABC	59,57 %	58,54 %
d'ancienneté au chômage d'au moins		
2 ans		
DEFM hommes catégories ABC	40,43 %	41,46 %
d'ancienneté au chômage d'au moins		
2 ans		

En 2022, le taux d'emploi des femmes reste faible  $(31,1^{13} \% \text{ contre } 41,8 \text{ pour les hommes})$  sur le quartier.

### 3) Prestations sociales

Ci-dessous les données des bénéficiaires des prestations légales versées par la CAF pour 2013 et 2020.

	2013	2020
Nombre total d'allocataires	444	346
Allocataires isolés en %	57,40 %	61.0 %
Couples sans enfants	6,80 %	4.0%
Couples avec enfants	14,4 %	15,3 %
3 enfants et plus	8,5 %	4,6 %
Familles monoparentales	21,40 %	19,60 %
Allocataires de moins de -25 ans non scolarisés	6,00 %	8,00 %

### 4) Services et Mobilité

Concernant les services de proximité, le quartier dispose d'un pôle d'animation sociale (comprenant notamment un espace public numérique) et d'une école maternelle (en limite du QPV). Depuis 2014, de nombreuses activités sont proposées au sein du pôle d'animation. Cependant, malgré une communication régulière des médiatrices, ce lieu reste majoritairement fréquenté par des habitués. Il semble difficile de donner envie aux habitants de sortir de chez eux et de se rencontrer. La reconfiguration du Pôle animation

13Source: https://sig.ville.gouv.fr

sociale, dans le cadre du projet de renouvellement urbain (ouverture de l'établissement sur le quartier, développement de nouvelles activités, ...) va peut-être impulser de nouveaux usages et inciter davantage les habitants du quartier à s'approprier ce lieu.

L'offre commerciale est inexistante sur La Madeleine. Cependant, le quartier est proche d'un centre commercial et du centre-ville (10 minutes à pied) qui disposent d'une offre importante.

Depuis 2019, la structure France Service est installée au sein de la commune. Pour faciliter l'accessibilité des habitants du quartier à l'ensemble des ressources de la ville, la collectivité a mis en place deux fois par semaine une navette urbaine.

### II : ACTIONS MOBILISÉES EN COHÉRENCE AVEC LES ORIENTATIONS DU CONTRAT DE VILLE

Dans le cadre du protocole d'engagements réciproques et renforcés, la collectivité a tenu ses engagements concernant :

### > la sécurité / prévention des troubles à l'ordre public

- contrôles plus fréquents de la gendarmerie et de la police municipale
- réunion en formation plénière du CLSPD

### > le logement et cadre de vie :

- projet ANRU (la convention NPNRU a été signée le 3 décembre 2020) piloté par la Communauté de Communes du Pays de L'Aigle en partenariat avec la Ville de L'Aigle.

### > le renforcement du lien social

- le renouvellement du conseil citoyen a été effectué en 2021
- recrutement d'un deuxième agent dans le cadre du dispositif adulte-relais

### l'emploi et insertion professionnelle :

- maintien de la navette urbaine
- communication sur les formations et sur les métiers qui recrutent par le biais des médiatrices.

Ces actions sont à poursuivre avec une attention particulière notamment sur l'emploi et insertion professionnelle.

Les actions subventionnées au titre de la politique de la ville développées ci-après ont permis de répondre aux besoins des habitants du quartier prioritaire.

### A. Les actions dans le cadre des crédits spécifiques « Politique de la ville »

### 1) L'enveloppe BOP 147

L'État alloue une enveloppe de crédits spécifiques aux actions politique de la ville dans le cadre de l'appel à projets organisé annuellement depuis 2015 par la Ville de L'Aigle et l'État. Cette enveloppe était d'un montant de 37 000 euros en 2015, 45 640 euros en 2016, 44 500 euros en 2017, 43 000 euros en 2018. Depuis 2019, l'enveloppe s'est stabilisée à 45 000 euros. Les actions doivent correspondre aux objectifs stratégiques du plan d'action. La part de subvention politique de la ville ne peut excéder 80% du budget prévisionnel. Les actions subventionnées doivent de manière significative bénéficier aux habitants du quartier. Chaque année les actions sont rediscutées, sauf celles signées en convention pluriannuelle d'objectifs.

### 2) Nombreuses actions aux services du Quartier Politique de la Ville

Sur la période 2015-2017, trente-sept actions différentes ont été subventionnées par la politique de la ville. Parmi elles, dix ont été subventionnées chaque année en 2015, 2016 et 2017. En 2015, dix-huit actions ont été inscrites à la programmation politique de la ville, dix-neuf en 2016 et vingt-trois en 2017, dont onze nouvelles actions. Parmi ces trente-sept actions, dix-sept sont des projets menés par dix associations différentes. Vingt projets sont menés par des établissements publics dont treize par le CIAS, six par la Ville de L'Aigle et une par le SMIRTOM. Enfin, vingt-cinq actions ne bénéficient pas exclusivement aux habitants de La Madeleine.

Sur la période 2018-2022, au total 92 actions ont été subventionnées (18 en 2018, 23 en 2019, 18 en 2020, 16 en 2021<sup>14</sup> et 17 en 2022). Depuis 2021, 5 actions sont fléchées en Convention Pluriannuelle d'Objectifs :

- Écrivain public CIAS des Pays de L'Aigle,
- JIM en action MJC Le Rond-Point,
- Kolectiv' web radio MJC Le Rond-Point,
- Accompagnement des demandeurs dans l'apprentissage du français Association LUTILLE ;
- Pilotage de la Politique de la Ville Ville de L'Aigle.

En moyenne, chaque année, 8 nouveaux projets sont financés et 10 actions sont renouvelées. Cela met en évidence la participation active des différentes structures dans le cadre des appels à projets de la politique de la ville.

Pour répondre aux engagements en matière d'égalité entre les femmes et les hommes les actions sont évaluées à l'aide d'une grille visant à en apprécier la prise en compte<sup>15</sup>. Lorsqu'une action est reconduite, un bilan intermédiaire<sup>16</sup> est transmis à la DDETSPP et à la Ville de L'Aigle et un bilan définitif est déposé sur la plate-forme Dauphin.

<sup>14</sup> Annexe n°2 p 23 : Exemple de Programmation Politique de la Ville BOP 147- 2021

<sup>15</sup> Annexe n°3 p 26 : Grille indicative de questionnements visant à apprécier la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans les actions financées par la politique de la ville

<sup>16</sup> Annexe n° 4 p.28: Fiche bilan intermédiaire de l'action politique de la ville

### B. Les actions répondant aux objectifs stratégiques du contrat de ville

### 1) Les enjeux et objectifs du Contrat de Ville

	Enjeux	Objectifs stratégiques		
		L'accès au logement		
Piliers thématiques		L'accès aux soins et à la santé		
		La parentalité et la réussite éducative		
	Égalité des chances et autonomie des habitants	L'accès à la culture et au sport		
		La dynamique sociale et solidaire		
.hém		L'amélioration de la tranquillité publique, la		
liers t		prévention de la délinquance et le soutien aux victimes		
<u>.</u>	Augmentation du taux	Favoriser l'emploi		
	d'emploi, maintien et développement de l'activité	Valoriser les initiatives locales et la création		
	économique	d'entreprises		
	Amélioration de l'habitat, des	Rénover et améliorer la gestion du cadre de vie pour		
	espaces publics et de la mobilité des habitants	une meilleure attractivité		
	Prendre en compte les différent	tes problématiques de la jeunesse dans les différents		
×	domaines (formation, emploi, mobi individuelle et collective	ilité, citoyenneté, etc.) dans une logique d'approche		
ersa	Lutter contre le sentiment d'ap	partenir à un territoire stigmatisé, les préjugés et		
Axes transversaux	représentations négatives tant des habitants que des acteurs sociaux, institutionnels et autres			
xes t	Développer des projets en faveur de l'égalité professionnelle, la parité, la protection des			
Ä Ä	femmes contre toutes les formes de violence, la lutte contre les stéréotypes et la citoyenneté			
	Développer des projets véhiculant la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité pour le mieux-vivre ensemble			

### 2) Répartitions des actions réalisées

Enjeux	Objectifs stratégiques	Actions et dispositifs spécifiques Politique de la Ville	Actions de droit commun		
Égalité des chances et	L'accès au logement	« action Média'dom »	<ul><li>Conférence</li><li>Logement</li><li>actions du CIA!</li></ul>	Intercommunale	du

autonomie des habitants			<ul><li>-CCAPEX</li><li>-FSL</li></ul>
	L'accès aux soins et à la santé	<ul> <li>L'alimentation sous le prisme du légume</li> <li>Socio-esthétique</li> <li>Atelier de sociabilisation autour de l'alimentation "croc &amp; nous"</li> <li>Café parents</li> <li>Fruits et légumes à l'école</li> </ul>	<ul> <li>Prévention et Promotion de la santé</li> <li>Contrat Local de Santé</li> <li>Prévention santé par les établissements scolaires, Mission Locale</li> </ul>
	Parentalité et réussite éducative	<ul> <li>Accompagnement des familles dans la scolarité des enfants</li> <li>Week-end famille</li> <li>Programme de soutien à la famille et à la parentalité</li> <li>Cuisine en famille</li> <li>Motricité parents-enfants</li> <li>Jeux bricole</li> <li>Savoir reconnaître les situations de violences chez le public adolescent</li> </ul>	<ul> <li>Convention Territoriale Globale</li> <li>Politique Éducative Territoriale</li> <li>Dispositifs des établissements scolaires dont l'accueil des enfants de moins de trois ans à La Ribambelle</li> </ul>
	L'accès à la culture et au sport	<ul> <li>Atelier d'écriture</li> <li>Un temps pour soi</li> <li>Remise en forme</li> <li>Sports et inclusions sociales</li> <li>« Quartier de la Madeleine en marche: 1 million de pas par jour pendant un an »</li> <li>Insertion free ride</li> <li>Classe à horaires aménagés musique</li> <li>Je crée pour raconter ma ville</li> <li>Mois du sport au féminin</li> <li>Parcours option bien être</li> <li>Intervention au quartier de La Madeleine et fête du sport</li> <li>Activité physique (Marche du PAS)</li> <li>VTT en famille</li> <li>Accompagnement numérique</li> <li>Évènement convivial et familial</li> <li>Accompagnement informatique</li> <li>Les contes de Madeleine</li> </ul>	<ul> <li>Actions financées par la DRAC</li> <li>Construction d'un terrain de pétanque</li> <li>Réalisations financées par l'Agence Nationale du Sport (équipement)</li> </ul>
	La dynamique sociale et solidaire	<ul> <li>Écrivain public,</li> <li>Pass' Ados</li> <li>Café parents</li> <li>Fête du quartier,</li> <li>Kolectiv webradio,</li> </ul>	<ul> <li>Centre social (PAS) et toutes les activités et dispositifs liés (ex : EPN,),</li> <li>Fête des voisins</li> <li>Actions financées par la DILCRAH : MJC</li> </ul>

		<ul> <li>Fonds de participation aux habitants,</li> <li>Appui au renouvellement du Conseil Citoyen</li> <li>LCED: Lutte contre les exclusions et les discriminations</li> <li>Postes d'adultes-relais</li> </ul>	
	L'amélioration de la tranquillité publique, la prévention de la délinquance et le soutien aux victimes	<ul> <li>Action de veille sociale par les médiatrices</li> <li>« La rue fait mauvais genre »</li> </ul>	<ul> <li>CLSPD         <ul> <li>Contrat local contre les violences sexuelles et sexistes</li> </ul> </li> <li>Vidéoprotection</li> <li>Permanence du CIDFF</li> <li>Traitement efficace des véhicules ventouses</li> <li>Contrôles fréquents et conjoints de la police municipale et de la gendarmerie</li> </ul>
Augmentation du taux d'emploi, maintien et développement de l'activité économique	Favoriser l'emploi	<ul> <li>Ateliers pour l'accès à l'emploi des publics éloignés</li> <li>Tout Atout</li> <li>Mix Emploi</li> <li>Action citoyenne</li> <li>Brunch, échange, et si ça le fait ?</li> <li>Work!</li> <li>Accompagnement à l'obtention du permis</li> <li>Rencontre Jeunes employeurs</li> <li>Forum des métiers</li> <li>Accompagnement dans l'apprentissage du français</li> </ul>	<ul> <li>Structures de l'insertion par l'activité économique</li> <li>Actions de la Mission Locale et de Pôle Emploi</li> </ul>
	Valoriser les initiatives locales et la création d'entreprises	<ul> <li>Coopérative jeunes majeurs aiglonne</li> <li>Atelier d'information collective « envie de vous lancer »</li> <li>Développeur économique dans les QPV</li> </ul>	Actions de la Mission locale
Amélioration de l'habitat, des espaces publics et de la mobilité des habitants	<ul> <li>Rénover et améliorer la gestion du cadre de vie pour une meilleure attractivité</li> </ul>	<ul> <li>Sensibilisation au tri</li> <li>Aménagement d'un terrain de BMX</li> <li>Communiquer la nouvelle organisation de la collecte des déchets</li> <li>Jardin partagé</li> <li>Patrimoine Mémoire et Paroles d'Habitants</li> <li>TFPB</li> </ul>	<ul> <li>Conteneurs semi-enterres</li> <li>Aide à la mobilité</li> <li>Réhabilitation au fil de l'eau du patrimoine des bailleurs (logement, cheminement, etc.)</li> </ul>

### 3) Des actions transversales

Il est à noter que la plupart des actions ciblent plusieurs thématiques, pouvant correspondre à différents objectifs stratégiques et enjeux. De même, de nombreuses actions se réfèrent à un ou plusieurs axes transversaux, à l'instar de la jeunesse, de la lutte contre les discriminations, des valeurs de la République et de la citoyenneté. L'axe « égalité femme-homme » est un enjeu fort pris en compte dans les différentes actions.

### Exemples d'actions transversales et en faveur de l'emploi et le développement économique

Les difficultés d'accès à l'emploi notamment pour les personnes les plus défavorisées sont la conséquence de cumulation et de combinaison de facteurs : absence de diplôme, de réseau dans le monde professionnel, de savoir-faire relationnels et professionnels insuffisants, perte de confiance en soi, manque de mobilité... Afin d'intervenir sur l'ensemble de ces thématiques, les actions liées à la dynamique sociale et solidaire, la réussite éducative ou encore l'accès aux soins et à la santé peuvent être appréhendées comme des leviers contre les freins à l'emploi sans être clairement identifiées comme tels.

Par ailleurs, certaines actions portent directement sur l'emploi. Ainsi, le projet « action d'accompagnement pour l'obtention du permis B » développé par l'association UFCV est soutenu régulièrement dans le cadre de l'appel à projets. En effet, cette action est un véritable levier pour favoriser l'employabilité des habitants du quartier (apprentissage du code et de la conduite, mise en place d'ateliers « gérer son stress pour optimiser son insertion socio-professionnelle », suivis de séance individuelle, …). De même, le projet « jeunes/employeurs » de la Mission locale vise l'insertion professionnelle en favorisant la rencontre entre les employeurs et les jeunes.

En 2017, la Préfecture de l'Orne a créé un poste de développeur économique au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville de l'Orne. A ce titre, la Ville de L'Aigle a accepté de contribuer au financement de ce poste à hauteur de 1 000 € par an pendant trois ans (2017 à 2020). Cet agent intervenait à raison d'une journée par semaine dans le local du Conseil Citoyen situé dans le quartier de La Madeleine afin d'aider les habitants dans leur projet de création/reprise d'activité. Dans ce cadre, les actions telles que les ateliers d'information collective « Envie de vous lancer », « Aventure entrepreneur » ont pu être réalisées. Très peu d'habitants se sont positionnés sur ces actions.

L'une des missions du poste portait sur l'accompagnement des créateurs d'entreprises, or très peu de personne était dans cette perspective (des porteurs de projet plus âgés et en plus faible nombre que dans les autres QPV du département <sup>17</sup>). Les habitants du quartier sollicitaient la chargée de mission développement économique essentiellement pour la recherche d'emploi (rédaction CV et lettre de motivation) et sur l'accès aux services numériques (Compte Personnel de Formation, formalités CAF, CPAM, Pôle emploi, ...). Sur ces actions, il existe déjà des acteurs. Ce poste ne correspondait pas réellement à la singularité du quartier de La Madeleine. Dès lors, la mission de développement économique QPV s'est arrêtée le 30 juin 2020. Cependant, cette thématique de l'emploi reste d'actualité. On peut suggérer un accompagnement plus fréquent pour les personnes qui veulent se lancer dans la création d'entreprise mais aussi une personne qui soit en capacité de faire le lien entre les habitants et

<sup>17</sup> Compte rendu Comité de pilotage mission développement économique Qpv Argentan, L'Aigle, Alençon – 5 juin 2019

les différentes institutions pour ceux qui sont juste à la recherche d'un emploi (exemple coach emploi, ...).

### Les objectifs opérationnels les moins mobilisés sont :

- l'accès aux soins, à la santé et au logement ; des actions réalisées dans le cadre du Contrat de Ville peuvent y faire référence sans y être rattachées, comme les actions de soutien de l'écrivain public, les activités de la Mission Locale pour le public jeune. Cependant, il semble nécessaire de développer davantage des actions et des projets adaptés en faveur des habitants du quartier politique de la ville tout en les associant. Le manque du tissu associatif implanté au sein du quartier prioritaire peut en partie expliquer le peu d'actions menées sur cet axe. Récemment, une dynamique a été impulsée au niveau intercommunal avec la mise en place du Réseau Territorial de Promotion de la Santé (RTPS). Ce dispositif peut permettre l'émergence et l'accompagnement de projets sur la promotion de la santé.

- l'accès au logement; l'association Média'Dom intervient sur le secteur de L'Aigle depuis 2019 notamment dans le cadre de l'exonération de la TFPB allouée aux bailleurs sociaux. Il s'agit de mettre en œuvre des actions à destination des locataires des quartiers prioritaires. L'objectif de l'accompagnement est de prévenir le risque de rupture de parcours logement, en travaillant sur les motifs qui peuvent engendrer l'expulsion. Par conséquent les ménages sont accompagnés tout au long du parcours jusqu'au relogement ou accès à un nouveau logement, si nécessaire. Afin de prévenir la rupture de parcours logement, les professionnels interviennent sur les freins au maintien ou à l'accès et dans le domaine social et de la santé.

Le recrutement de médiateurs permet de renforcer l'intervention sur la santé, l'accès aux droits, aux services et sur la dynamisation des liens sociaux sur le quartier.

Par ailleurs, durant la période de la COVID-19, la collectivité a été très vigilante envers les habitants du quartier. Une navette a été mise en place pour faciliter l'accessibilité au centre de vaccination. Les médiatrices ont assuré un lien téléphonique lors les périodes de confinement.

- la sécurité; notamment dans le cadre de la programmation des actions politique de la ville. Cependant, les acteurs liés à cette thématique, en particulier les forces de l'ordre, ont mis en place des outils privilégiés de droit commun pour le quartier de La Madeleine. De plus, l'action des médiatrices permet de désamorcer les conflits en amont par le biais du dialogue.

### 4) La vision des acteurs concernant la programmation de l'appel à projets

Selon les partenaires, la méthodologie des appels à projets est lourde et peu intuitive. Il y a une nécessité à former les bénévoles associatifs à la transmission numérique.

La mobilisation des projets a permis de renforcer les axes : sport, social et culturel. Cependant, le pilier « cadre de vie » a été peu mobilisé, probablement du fait d'un projet de rénovation urbaine en cours.

Les actions dans le cadre des appels à projets ont permis aux habitants de se réunir, de renforcer la convivialité et le lien social d'autant plus dans une période marquée par de multiples crises.

Les partenaires ont souligné le rôle du Conseil Citoyen dans la réussite des projets à travers la communication et la sensibilisation auprès des habitants.

### III: LA GOUVERNANCE DES ACTEURS ET L'INGENIERIE

### A. Gouvernance et pilotage

### 1) Zoom sur le Contrat de Ville de L'Aigle

Le Contrat de Ville de L'Aigle s'est constitué dans le cadre d'un partenariat entre la Ville de L'Aigle, la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle et les services de l'État, en particulier le délégué du Préfet à la politique de la ville. Les travaux ont débuté dès 2014 avec la création de groupes de travail thématiques constitués d'élus et de techniciens de la Ville et de la Communauté de Communes, d'habitants, ainsi que d'acteurs locaux : Conseil départemental, CAF, Orne Habitat, Logissia, Gendarmerie, Smirtom, Pôle Emploi, Mission Locale, CCI. En parallèle, un questionnaire a été créé et distribué aux habitants.

Piloté à l'échelle communale, le Contrat de Ville est déployé par le maire de L'Aigle représenté par l'adjointe aux affaires sociales et un conseiller municipal, accompagnés par un chargé de mission. Il a été convenu, avec la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle, que ce soit la ville de L'Aigle qui porte la politique de la ville. Cependant, il y a une collaboration entre les services de la Communauté de Communes et ceux de la Ville de L'Aigle notamment sur le projet du renouvellement urbain. Les relations sont permanentes entre la Ville de L'Aigle et les services de l'État, en particulier la déléguée du Préfet à la politique de la ville, la Sous-Préfecture de Mortagne-au-Perche et la DDETSPP. Ainsi le binôme Ville-État est en charge de l'organisation des comités techniques. Les comités de pilotage sont quant à eux coprésidés.

Un premier comité de pilotage s'est réuni le 13 février 2015 pour définir les interventions des partenaires dans le Contrat de Ville, convenir de la stratégie de formation du Conseil Citoyen et programmer les prochaines étapes de la politique de la ville. Outre un comité technique et un comité de pilotage pour établir la programmation 2015 des actions soutenues dans le cadre de l'appel à projets, deux comités de pilotage dédiés à l'écriture du Contrat de Ville se sont réunis les 29 avril 2015 et 5 juin 2015. Le document final a été signé le 3 juillet 2015. Depuis, 8 comités techniques ont été tenus et 7 comités de pilotages. Ces instances ont réuni entre dix et vingt structures, avec une moyenne de seize partenaires. Parmi eux les habitants, organisés en Conseil Citoyen, ont pu être présents à chaque instance depuis le comité de pilotage du 5 juin 2015. La difficulté d'être présent ou représenté pour certains partenaires a été remarquée, comme pour le Tribunal de Grande Instance d'Alençon, la DRAC, la Caisse des Dépôts et Consignations, le Conseil Régional, l'Éducation Nationale et Pôle Emploi. L'absence de ces signataires risque de fragiliser la bonne gouvernance. Ces différents partenaires ont été sollicités dans le cadre de l'évaluation de ce contrat de ville. Cependant, il n'y a pas eu de retour. Dès lors, il serait nécessaire d'en connaître les raisons pour répondre au mieux à leurs attentes. Cette difficulté à suivre les travaux liés au contrat de ville devra être interrogée lors de la rédaction du prochain contrat.

Le partenariat avec la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle s'effectue par service comme par exemple avec le CIAS, le service urbanisme ...

Lors de l'atelier d'échange du 5 mai 2022, certains partenaires ont mis en avant des suggestions :

- Développer des temps d'échange en associant les habitants du quartier,
- Mettre en place des ateliers avec des thématiques ciblées,
- Accentuer la démarche participative entre techniciens,
- Instaurer un comité consultatif pour coordonner les réseaux des acteurs par thématique,
- Accompagner le co-portage d'actions.

### 2) Une ingénierie au service de l'animation du Contrat de Ville

La ville de L'Aigle, pilote du Contrat de Ville, a en charge la coordination des actions dans chacun des piliers. Elle entretient des relations avec les partenaires du Contrat de Ville, notamment la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle qui a, entre autres, la responsabilité du projet de renouvellement urbain.

La municipalité a ouvert un poste de chargé de mission politique de la ville en mars 2015, sous la responsabilité politique du maire adjoint en charge des affaires sociales et d'un conseiller municipal. La mission première a été la rédaction du Contrat de Ville et de ses annexes. Ce poste est aujourd'hui responsable, entre autres, du suivi des objectifs du Contrat de Ville, des annexes, de l'évaluation, de l'accompagnement du Conseil Citoyen, et de la coordination entre les différents partenaires.

Le service politique de la ville s'est renforcé avec le recrutement de médiateurs dans le cadre des conventions adultes-relais avec L'État. La ville de L'Aigle a recruté un médiateur le premier mars 2016, un second le 3 avril 2017 et un troisième le 11 janvier 2021 (dédié notamment au renouvellement du Conseil Citoyen). Ce dernier contrat a pris fin en janvier 2022. Le rôle des médiateurs est de permettre un accès aux droits et aux services, de contribuer à la tranquillité publique, d'assurer une présence de proximité au sein du quartier et de favoriser la participation citoyenne.

### B. Mobilisation du Conseil Citoyen

### 1) Le Conseil Citoyen de La Madeleine

Le Conseil Citoyen du quartier de La Madeleine est constitué en une association. Les statuts ont été déposés auprès des services de l'État en décembre 2015. Cela donne au Conseil Citoyen un caractère autonome et indépendant vis-à-vis des acteurs locaux, appuyé par la mise à disposition d'un local par Orne Habitat présent dans le quartier de La Madeleine. Dans l'objectif de soutenir et d'accompagner l'émergence de projets, les membres du Conseil Citoyen ont pu bénéficier de formations sur le fonctionnement des institutions du territoire, sur le fonctionnement d'une association et sur le rôle du Conseil Citoyen (Découverte Politique de la ville à Alençon, Valeurs de la République et Laïcité, formation à École de Renouvellement Urbain<sup>18</sup>...).

L'évaluation de la mise en œuvre du Conseil Citoyen relate que les habitants ont été accompagnés par le binôme Ville-État dès décembre 2014 et les premiers travaux d'élaboration du Contrat de Ville. Un

18Annexe n°5 p 30 : Instruction relative au bilan des démarches participatives

groupe de travail dédié à la constitution du Conseil Citoyen s'est réuni en avril 2015, avec des habitants, la Mairie de L'Aigle et l'État, mais également avec des partenaires du Contrat de Ville comme les bailleurs.

De fait, les habitants, à travers le Conseil Citoyen, sont conviés aux instances de la politique de la ville depuis le comité de pilotage du 5 juin 2015. Cet historique légitime la place des habitants dans ces instances et permet au Conseil Citoyen de jouir d'une reconnaissance de la part des partenaires du Contrat de Ville. Pour permettre le bon fonctionnement du Conseil Citoyen, la Ville est gestionnaire du Fonds de Participation des Habitants (FPH) alimenté par les crédits « politique de la ville » de l'État sur présentation de projets. Le service politique de la ville assure un lien avec le Conseil Citoyen et est à sa disposition et à son écoute dès qu'il en fait la demande. Les services techniques municipaux et les bailleurs sociaux sont également sollicités lors d'évènements organisés par le Conseil Citoyen.

La ville de L'Aigle porte une attention particulière à l'intégration des habitants dans la politique de la ville. C'est dans ce cadre qu'elle a reçu les Conseils Citoyens de l'Orne réunis par la Préfecture lors de la Rentrée Citoyenne du 21 octobre 2017.

### 2) La perception des membres sur le rôle du Conseil Citoyen

Les personnes interrogées<sup>19</sup> vivent depuis longtemps sur le quartier (entre 7 et 50 ans). Certaines sont devenus membres lors du renouvellement de 2021, d'autres ont été sollicitées par d'anciens adhérents. Pour ces habitants, le rôle du Conseil Citoyen est de participer aux différentes réunions et de relayer les informations au sein du quartier (exemple les réunions menées dans le cadre de l'ANRU). Les membres du Conseil Citoyen se sentent bien informés au sujet du projet du renouvellement urbain. Certains habitants mettent également en avant le rôle du Conseil Citoyen dans la création de solidarité au sein du quartier à travers des projets (exemple : créations de masques en 2020 lors de la première vague de l'épidémie COVID-19, ...) et la favorisation du vivre ensemble par diverses activités (exemple « les fêtes de fin d'année à La Madeleine » en décembre 2021 ...).

Les habitants interrogés ont un fort attachement à leur quartier, ils apprécient « la présence d'espace vert, la proximité du centre-ville et la tranquillité ». Par ailleurs, ils ont souligné la nécessité d'améliorer le cadre de vie « plus de bancs, des aires de jeux pour les enfants, ... ». Ces habitants mettent en avant une expérience enrichissante notamment sur le fait « d'être informé des actions, d'échanger avec les différents acteurs du territoire (la ville, les bailleurs, la Communauté de communes, L'État, les associations ...) et d'avoir du lien social ». Néanmoins, ils mettent en évidence la complexité administrative pour développer des projets et la difficulté à mobiliser les habitants.

Certains membres ont une bonne connaissance de la « Politique de la ville » :

« La Politique de la ville c'est pour améliorer le quartier (...) ». Ce dispositif « englobe, le chargé de mission, les médiateurs, les différents projets développés pour le quartier notamment à travers les appels à projets, ... ».

En revanche, bien qu'ils aient connaissance du Contrat de Ville, les habitants ont plus de difficulté à l'expliquer.

19 Annexe n° 6 p.34: Questionnaire- Evaluation du Contrat de Ville

Enfin, les habitants soulignent la nécessité d'être accompagnés pour que le Conseil Citoyen puisse remplir pleinement son rôle d'interface entre les institutions et les habitants.

### 3) La nécessité d'un accompagnement renforcé

L'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville de 2017 a mis en évidence des difficultés internes, notamment dans l'organisation, la gouvernance et la mise en place d'actions.

Pour pallier ces difficultés, en 2021, la municipalité de L'Aigle a recruté un agent, dans le cadre d'un contrat adulte relais afin d'impulser le renouvellement du Conseil Citoyen et de redynamiser la participation des habitants. Le 30 juin, il y a eu un tirage au sort à partir de la liste électorale, puis l'élection s'est déroulée le 12 juillet 2021. Ce nouveau Conseil Citoyen est constitué de 22 habitants (11 femmes, 11 hommes) et de 12 acteurs locaux.

Sur l'année 2021, le Conseil Citoyen a été réellement dynamique. Ce dernier a effectué cinq demandes de subvention pour des actions, parmi ces demandes quatre ont été financées. Il a su davantage communiquer et mobiliser les différents partenaires. En 2022, la municipalité continue d'accompagner le Conseil Citoyen en mettant un agent à disposition.

Lors de l'atelier d'échange du jeudi 5 mai 2022, les partenaires ont souligné l'impératif de mobiliser un professionnel pour poursuivre l'accompagnement du Conseil Citoyen.

### 4) La perception des signataires concernant le Conseil Citoyen

Dans l'ensemble le Conseil Citoyen est identifié par les différents signataires du Contrat de Ville. Il est perçu comme un partenaire indispensable pour favoriser le lien entre les institutions et les habitants. Pour les différents acteurs, le rôle du Conseil Citoyen est « d'écouter les habitants du quartier, de les informer, de les orienter, et de mettre en place avec eux des actions correspondant à leurs attentes, en partenariat avec les structures existantes sur le quartier et le territoire ». Le Conseil Citoyen a une place importante dans le cadre du projet de renouvellement urbain notamment pendant les ateliers de concertation.

Le Conseil Citoyen collabore avec le Smirtom notamment sur le jardin partagé. Il y a eu un travail avec les différents partenaires dans le cadre de l'installation de conteneurs semi-enterrés (TFPB). Les membres du Conseil Citoyen échangent régulièrement avec la ville de L'Aigle et ils mènent des actions en commun avec le Pôle animation sociale.

### C.La transversalité des différents dispositifs

### 1) L'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties

La convention d'utilisation de l'abattement TFPB dans le quartier de La Madeleine a été signée le 18 décembre 2015 par le Préfet de l'Orne, le Maire de L'Aigle, le Président de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle et les représentants d'Orne Habitat et de Logissia. Une seconde convention a été signée le 28 décembre 2018. Les programmations d'actions de cette dernière ont porté entre autres sur la continuité de l'amélioration de la gestion et de la collecte des déchets et sur l'implantation de mobilier urbain...

Pour les années 2021-2022, un avenant à la convention d'abattement TFPB a été signé le 22 février 2021 afin de renouveler et de clarifier le programme d'actions des organismes d'habitat social pour l'amélioration des conditions de vie des habitants du quartier de La Madeleine. La mobilisation de la TFPB a permis de soutenir des actions venant renforcer les axes du Contrat de Ville notamment en matière d'insertion et d'emploi. Dans ce cadre, les bailleurs ont soutenu financièrement La Coopérative Jeunes Majeurs (CJM). Cette dernière est un projet de formation à l'entrepreneuriat coopératif sur 6 mois pour des jeunes (18-25 ans).

Les bailleurs sociaux ont soutenu et cofinancé avec l'État le projet porté par la Ville « Patrimoine Mémoires et Paroles d'Habitants » en lien direct avec le projet de rénovation urbaine. Cette contribution a permis de financer 15 panneaux retraçant l'histoire du quartier prioritaire.

### 2) Projet de renouvellement urbain

Le Contrat de Ville de L'Aigle a permis d'impulser deux dossiers structurant la question du logement et également le cadre de vie de manière partenariale :

- ➤ Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU). La contractualisation de la convention de renouvellement urbain a été effectuée le 3 décembre 2020. Ce projet est porté par la Communauté de communes, compétente en matière d'aménagement de l'espace et d'habitat. À partir des enjeux posés dans le protocole de préfiguration, conformément au contrat de ville fixant les orientations stratégiques et en cohérence avec les politiques publiques de l'EPCI (PLUI valant PLH, SCOT, OPAH et ORT), quatre objectifs ont été définis²0 :
  - 1°) Appréhender de manière globale le quartier dans la Ville et améliorer son fonctionnement urbain,
  - 2°) Requalifier les espaces extérieurs à l'intérieur du quartier,
  - 3°) Adapter les équipements publics et les services aux enjeux et besoins du quartier,
  - 4°) Diversifier l'habitat et améliorer le cadre de vie des habitants tout en privilégiant la mixité sociale.

Les travaux ont commencé depuis le mois de février 2022. Des comités de pilotage, des comités techniques ont eu lieu en janvier, en février et en mars. Des réunions d'information et de concertation avec les habitants du quartier ont également débuté. Le 8 avril 2022, le premier atelier a permis aux habitants de s'approprier réellement le projet et de donner leurs avis. D'autres ateliers de concertation et de résidentialisation sont programmés tout au long de l'année.

La conférence intercommunale du logement (CIL), pilotée par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) des Pays de L'Aigle, dont l'objectif est d'améliorer la mixité sociale à travers le logement locatif. Une charte de relogement a été signée en 2021 par la CDC des pays de L'Aigle, l'ANRU, l'État, la commune de L'Aigle et les bailleurs sociaux. Elle précise les engagements de chacun visant à garantir un relogement de qualité et s'inscrivant dans les objectifs de rééquilibrage du territoire.

20 Annexe n° 7 p. 37 : Les objectifs urbains du projet

-

### 3) Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinguance

Le Contrat Local de Sécurité, piloté par le CLSPD, est annexé au Contrat de Ville. À ce titre, le service politique de la ville assure la coordination du CLSPD et l'animation du réseau d'actions coordonnées (RAC) qui permet aux acteurs du territoire d'aborder des situations préoccupantes pour trouver ensemble des solutions optimales. Une instance du RAC s'est réunie en avril 2017. Cette instance a été jugée chronophage. Depuis, si aucune autre instance n'a été organisée, des échanges directs entre les partenaires s'effectuent. Par ailleurs, les séances plénières du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) qui permettent d'apporter des éléments généraux sur l'état de la sécurité à l'échelle communale ont lieu régulièrement. Les dernières séances se sont tenues le 3 juillet 2019 et le 28 juin 2021. Lors de cette dernière réunion, la mise en place d'un Contrat de Sécurité Intégrée a été abordée. Ce contrat sera signé au troisième trimestre 2022.

### **EN GUISE DE CONCLUSION**

La situation des habitants du quartier de La Madeleine reste fragile avec un taux de pauvreté le plus élevé de l'Orne. Cependant, le déploiement du contrat de ville a permis de soutenir les différentes structures dans la mise en place de projets répondant aux besoins des habitants.

Pour inverser véritablement la situation du quartier, on peut suggérer une meilleure cohérence des actions subventionnées au service d'une stratégie bien ciblée de développement du quartier tout en évitant l'éparpillement des projets. Cependant, il semble difficile de demander à la politique de la ville de résoudre des problèmes sociétaux structurels sur une courte durée. En outre, ledit contrat a favorisé le travail partenarial en mobilisant les acteurs du territoire.

Pour la nouvelle contractualisation, il serait intéressant d'investir davantage le pilier « emploi – développement économique » et l'axe de la santé.

Enfin, les signataires du contrat de ville mettent en avant certaines préconisations pour la future contractualisation :

- Renforcer l'accompagnement du conseil citoyen par un professionnel
- Former les bénévoles à la transmission numérique (la méthodologie des appels à projets est lourde et peu intuitive).
  - Accompagner le co-portage d'actions,
  - Instaurer un comité consultatif pour coordonner les réseaux des acteurs par thématique,
  - Développer des temps d'échange en associant les habitants du quartier,
  - Accentuer la démarche participative entre techniciens.

### **LES SIGNATAIRES**

Le Préfet de l'Orne	Le Maire de L'Aigle	Le Président de la Communauté de Communes du Pays de L'Aigle
Sébastien JALLET	Philippe VAN-HOORNE	Jean SELLIER
Le Président du Conseil Citoyen	Le Président du Conseil Régional de Normandie	Le Président du Conseil Départemental de l'Orne
Christopher CELIA	Hervé MORIN	Christophe de BALORRE
La Procureure de la République d'Alençon	Le Directeur Général de Logissia	Le Directeur Général d'Orne Habitat
	Stéphane AULERT	
Laëtitia MIRANDE		Christophe BOUSCAUD
La Directrice de la Caisse des Dépôts et Consignations/Banque des Territoires	Le Directeur Territorial Eure-Orne de Pôle Emploi	Le Directeur Académique des services de l'Education Nationale
Frédéric NOËL	Christophe BIRETTE	Jean-Luc LEGRAND
Directrice régionale des affaires culturelles	Directeur de l'Agence Régionale de Santé	Le Président de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Orne
Frédérique BOURA	Thomas DEROCHE	Jean-Luc LETELLIER

Le Président de La Mission Locale	Le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Calvados-Orne	Le Président de la chambre de Commerce et d'Industrie Portes de Normandie - délégation Orne
Jean-Marie GOUSSIN	Jean-Marie BERNARD	Jean-Luc VAN RYSSEL
Le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif Français		
Christian VANNIER		

### **LES ANNEXES**

### Annexe n° 1: Lexique

ANRU Agence Nationale de Rénovation Urbaine

CC Conseil Citoyen

CDC Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

CIAS Centre Intercommunale d'Action Sociale

CIL Conférence Intercommunale du Logement

CLS Contrat Local de Sécurité

CV Contrat de Ville

DC Droit commun

EPN Espace Public Numérique

PAS Pôle Animation Sociale

PV Politique de la ville

QPV Quartier prioritaire à la politique de la ville

TFPB taxe foncière sur les propriétés bâties

Annexe n°2: Exemple de Programmation Politique de la Ville BOP 147-2021

Part	Contrat de ville: L'AIGLE N: Nouvelle action R: Renouvellement d'une action	O	CPO O : conditions ren X : conditions non remplies	O ; conditions remplies	ns remplies plies										3000000		dont PRE	
TOTAL FALSE   FOR EVANIE   FOR DOMESTICE   F	N* Service Eat Nom du porteur	Code tiers d	N° 1emande N	/R CP(			Quarter	Public	Coût total de l'action	Montant accordé 2020		% participation demandée BOP 147 / coùt total de				% % % lablant Femir s QPV es		Observations
FORTAL FILERY   Manual manual   13 500,000   20 000,000   15 %   0 000 000   2 100,000   0   15 %   0 000 000   15 %   0 0 000 000   15 %   0 0 000 000   15 %   0 0 000 000   15 %   0 0 000 000   15 %   0 0 0 0 0   15 %   0 0 0 0 0 0   15 %   0 0 0 0 0   15 %   0 0 0 0 0   15 %   0 0 0 0 0   15 %   0 0 0 0 0 0   15 %   0 0 0 0 0   15 %   0 0 0 0 0   15 %   0 0 0 0 0   15 %   0 0 0 0 0   15 %   0 0 0 0 0 0   15 %   0 0 0 0 0   15 %   0 0 0 0 0   15 %   0 0 0 0 0   15 %   0 0 0 0 0   15 %   0 0 0 0 0   15 %   0 0 0 0 0   15 %   0 0 0 0 0   15 %   0 0 0 0 0   15 %   0 0 0 0 0   15 %   0 0 0 0 0   15 %   0 0 0 0 0   15 %   0 0 0 0   15 %   0 0 0 0 0   15 %   0 0 0 0 0   15 %   0 0 0 0 0   15 %   0 0 0 0 0   15 %   0 0 0 0 0   15 %   0 0 0 0 0   15 %   0 0 0 0 0   15 %   0 0 0 0 0   15 %   0 0 0 0 0   15 %   0 0 0 0 0   0 0 0 0   15 %   0 0				-								l'action		ville				
TOTAL 11   20 000 00 0   15 %							TOT	TAL PILIER 1	853	13 500,00 €	32 721,00 €	30 %	100	2 100,00 €		AND THE WAY	THE PARTY IN	
6 10 206 (00048008) R N O Scrites families La Madeleire G a 15 ans 20 650,00 € 2 000,00 € 15 % - 6 - 6 - 6 - 6 - 6 - 6 - 6 - 6 - 6 -	sociale							TOTAL 1.1		2 000,000 €	3 000'000 €	15 %		Э -				
FOTAL 1.2   3.168.00 6   1.000.00 6   32 %   - 6   -		610 206 00	0048089			Accompagnement des familles dans la scolanté des enfants		6 à 15 ans	1		3 000,00 €	15 %		CC 704:	Pays L'Aigle : 5 € ; CAF: 7 €			
610 208   00048713   R   N   O   Scrites families   La Madeleire   Tout public   3.168,00   1.000,00   1.000,00   32 % - 6 6				-														
610 208 00048103 R N O Sorties families La Madeleino Tout public 3 168.00 € 1 000.00 € 32 % TOTAL 1.3 - € - € 0 % - € - 6 0 % - € - 6 0 % - € - 6 0 0 00000 € 1 000.00 € 2 100.0	roits sociaux							TOTAL 1.2	1 1		1 000,000 €	32 %		- 1		-		
TOTAL 13	TUR CIAS DE L'AIGLE	610 206 00	0048103			Sorties familles	La Madeleine	Tout public	3 168,00 €	1 000,00 €	1 000,000 €	32 %		096	DE L'AIGLE:			
707AL 13 - e - e - e - 6 10 208 00048271 R O L'alimentation sous le prisme la Madelenne l'a Madelenn											- 1	70 07						-
## TOTAL 1.4 23.396,00 6 6 164,00 6 2 100,00				-				TOTAL 1.3			1 1					$\parallel$		
610 218 00046202 R O Madeleine Madeleine Tout public 20 500,000 € 4 500,000 € 22 % 3 000,000 € 2 (10),000 € 2 (10),000 € (100,000 € 100,000 € 2 (10),000 € (100,000 € 100,000 € 2 (10),000 € (100,000 € 2 (10),000 € (100,000 € 2 (10),000 € (100,000 € 2 (10),000 € (100,000 € 2 (10),000 € (100,000 € 2 (10),000 € (100,000 €				H				TOTAL 1.4		3 000 00 €	6 164,00 €	26 %		2 100,00 €				
A RISLE 00106251 N N / L'alimentation sous le prisme La Maddeleine Tout public 2 896.00 € - € 1 664.00 € 57%	oyenneté et participation des habitants TUR MJC DE L'AIGLE	610 218 00	0046202	2111 235 4		JIM en action : Jeunes initiatives Madoleine		Tout public	E. 650 (650 P. A. 1006) 291	3 000,000 €	4 500,00 €	22 %			JUEP (1 400 CR (4 000 €), PAYS DE 3LE (2 000 €), (3 000 €)			
R O Ecrivain Public La Madeleine plus 15 687,00 € 5 000,00 € 5 000,00 €	SOUS PREFECTUR CROCCINELLE DE LA RISLE	00	0105251	30		L'alimentation sous le prisme du Légume	La Madeleine	Tout public	2 896,00 €		1 664,00 €	57 %						
	TUR CIAS DE L'AIGLE	610 206 00	0048071	289959		Écrivain Public		18 ans et plus	15 687,00 €	5 000,000 €	≥ 000'000 €	32 %	200400000000000000000000000000000000000	DEF Pay 2681	oT; 1500€; CC s de l'Aigle; 7 €			

1													200		_	-		
2 Sport	SOUS PREFECTUR CL	CIAS DE L'AIGLE	010 206 001	00103057	α	z	O Ateliers "Un temps pour sol"	La Madoleine	18 ans et plus	7 916,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	32 %		DEPT 61: 27006; CC Pays de l'Algle: 2716 €	2700€;		
00	SDJES	CIAS DE L'AIGLE	010 206 001	00103060	α	z	Activité physique (Marche au pas)	La Madeleine	18 ans et plus	7 874,00 €	1 000,000 €	2 500,00 €	32 %	. ·	ARS: 3200 €; CC PAYS L'AIGLE: 2174 €	174 G		
									TOTAL 1.6	34 788.00 €	4 000,00 €	13 557,00 €	% 06	3 000,000 €	. 6			
51 N. T	1.d Culture et expression artistique SOUS CIAS DE L	n artistique CIAS DE L'AIGLE	610208 001	00103363	α	z	O Accompagnement numérique	La Madeleine	18 ans et plus	15 863,00 €	1 000 €	4 307,00 €	28 %		CAF: 3500 €; CC Pays de l'Algle: 7000 €	€; CC ligle:		
M O M	SOUS PREFECTUR VI	VILLE DE L'AIGLE	010 163 001	00103230	z	z	/ Evênement convivial et familial	II La Madeleine	Tout âge	3 000,000 €		2 000,00 €	% 20		CC DE L'AIGLE: 1000€	OLE:		
0	DRAC	VILLE DE L'AIGLE	010 163 001	00104580	z	z	Patrimoine, Mémoires et Paroles d'Habitante	La Madeleine	Tout âge	3 325,00 €	9 -	2 000,00 €	% 08		CC DE L'AIGLE:	ore:		
1 00 0. W	SOUS PREFECTUR M.	MJC DE L'AIGLE	010 218	7 N. 1	α	0	Kolectivwab radio, média de proximité pour favoriesr l'axpression citoyenne des habitants	La Madeleine	Tout public	12 600,00 €	3 000 €	4 600,00 €	% 00:	3 000,00 €	CNDS (4 000 €).	() e)'		
0	DDCSPP MB CI	CODER	102 /		α	0	Favorieer te respect mutuel et Vagalité entre les filtes et les gençons put la désonstruction des atéléospes des le plus jeune âge	ALENCON ( Pareagno., Courteillo.) ARGENTAN (ARGENTAN Courteillo.) ARGENTAN (ARGENTAN Courteillo.) ARGENTAN (ARGENTAN Courteillo.) ARGENTAN Courteillo.) ARGENTAN Courteillo.) ARGENTAN Courteillo.) ARGENTAN Courteillo.) ARGENTAN Courteillo.)	Primaires	16 026,00 €	9 000 6	a 000'00 e	47 %		Autres (3 000 €)	(a) 00	ö	GPO - Enveloppe départementale
	DDCSPP M8 G	CIDET	910 102 /		α	0	Sentabiliser et avoir rapérer les altustrons de vidences et les discriminations des le collège	Paraellan, Courselle), ARGENTAN (ARGENTAN Saint Michel - ( La Vallee d'Auge), FLERS (Saint Saint Michel - ( Saint Michel - (	Collégiens	16 321,00 €	6 400,00 €	B 000,000 €			ARS (3 000 e)	ē.	5	GPO - Envaloppe départementale
- 13		and inclinations						I IAIOI E II	TOTAL 1.7	10 300,00 €	9 .	4 000,000 €	30 %	<b>u</b>				
0.70	DCSPP A 12 LEPELLETIE M	MJC DE L'AIGLE	010 216 00103002	103002	z	z	LCED : Lutte Contre les N Exclusions et les discriminations	La Madoleine	Tout âge	10 300,00 €	1	4 000,00 €	30 %		Commune de l'Algie: 2400¢; CC Pays de l'Algie: 2400 €	w 90 o c		
1 1								ro	TAL PILIER 2	65 004,00 €	8 800,00 €	11 786,00 €	18 %	3 300,00 €	٠. د			
<b>4</b> 1 7	2 Pilier I ASTMNA								TOTAL 2.1	18 098,00 €	6 400,00 €			3 300,00 €	¥ .			
- 1		L'OUTIL EN MAIN DE L'AIGLE	010 261 001	00103104	z	z	N Forum des métiers manuels	La Madeleine		1 400,00 €		1 000,00 €	71 %				7.8	AJoonthulion Manques blandfolakes et adresse sebje sociel
1 5	DIRECCTE	MISSION LOCALE	610100 00102674	102674	α	z	N Rencontre Jeunes Employeurs	La Madeleine	Entre 16 et 25 ans	11 598,00 €	3 100 6	9 000'000 9	43 %		DIRECCTE:	0		
1 10 0 111	SOUS PREFECTUR LL	רתערדפ	010002		œ	0	Accompagnement des demandeurs des demandeurs dens l'exprentiesage du fançais evec une attention particulière aux devoirs des enfants des parents autent l'accompagnement de L/III.LE	La Madeleine	Tout public	6 100,00 €	3 300,000 €	3 300,000 €	% 90	3 300,00 €	CR (250 €), CC Pays l'Algie (400 €), autres (400 €), aldes privées 300 €	CC 400 (400 400 (4) se 800	5	Odo
				100000000000000000000000000000000000000			au P.A.S.		TOTAL 2.2	46 906.00 €	2 400,00 €	2 486,00 €	6 %	. ·	'a)			
2.2 Mobilité 16 PF	NEFECTUR	VP-CV	003 902 000	00046212	α	z	Action d'accompagnement à l'obtention du permis B	La Madeleine	Tout public à partir de 18 ans	46 906,00 €	2 400,00 €	2 486,00 €	% 9		CD 61 (38 300	300 €)		
1				1	1	1									_			

2.3 Développement économique	nomique							TOTAL 2.3		٠ و		8				-		
			-										1				The second secon	- 100 CO
	of supplied to the supplied to	The state of the s			Sales Sales	THE REAL PROPERTY OF THE PARTY	rc	TOTAL PILIER 3	9 -	<b>9</b> ·	9 .	% 0	<b>9</b> -		100000000000000000000000000000000000000			
iller Cadre de vie	3 Piller Cadre de vie et lemouvellement dibann		No. of Concession, Name of Street, or other Persons and Street, or other P					TOTAL 3.1	٠	٠ و	9 .	% 0						
3.1 Cadre de vie et renouvellement urbain	ouvellement urbain	-	1	-														
			+	+	-													
			+	-	-			TOTAL 32		9 .	9 ,	% 0	•	э.				
3.2 Tranquilité et sûreté publique	h publique		-	-	-			10101				% 0						
			+	+	-							% 0						
			To the same of	Spinore many	The second second		TC	TAL PILIER 4	TOTAL PILIER 4 29 190,00 €	\$ 000,000 €	\$ 000,000 €	17 %	17 % 5 000,000 €	<b>9</b> -	THE PERSON NAMED IN COLUMN			
Pilotage, ingénierie	4 Pilotage, ingénierie, ressources et évaluation			TO CONTRACT OF THE PARTY OF THE					0 000 000	200000	3 00 000 3	17 %	5 000 000 6	9 .				
4.1 Pilotage et évaluation	ĸ							TOTAL 4.1	TOTAL 4.1 29 190,00 €	2 000,000 €	3 000,000 €	2	200000				CANADA PARA PARA PARA PARA PARA PARA PARA P	
17	Ville de l'Algle	610 163		0		Pilotage de la Politique de la VIIIe	La Madeleine Tout public	Tout public	29 190,00 €	9 00'000 9	€ 000,000 €	17 %	17 % 5 000,00 €		100%	8		
			1				2012					% 0						
				$\frac{1}{1}$				TOTAL 4.2	9		. 6	% 0	٠ و	э.				
4.2 Structures mutualisatrices	atrices			-								% 0						
			+	1								% 0						
				+				TOTAL	nummummum n	27 300,00 €	49 507,00 €	25 % 1	25 % 14 300,00 €	2 100,00 €			Г	
								Mon	Montant de l'enveloppe	bbe					8			
								Montant	Montant proposé pour les actions renouvellées	actions					5			
								Montant prop	Montant proposé pour les nouvelles actions	relles actions					G2			
								Mc	Montant proposé CPO	O.					Total		_	
									Moritant disponible					14 300,00 €				

### Annexe n°3 : Grille indicative de questionnements visant à apprécier la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans les actions financées par la politique de la ville<sup>21</sup>

Les questions suivantes permettent de guider l'instruction. Celles marquées en gras soulignent des étapes incontournables dans la mise en œuvre d'un projet prenant en compte l'égalité entre les femmes et les hommes.

### Diagnostic:

	OU I	NO N	Sans objet/sans information
Y-a-t-il eu un diagnostic sur l'égalité femme-homme dans la construction			
du projet ?			
S'est-on posé la question de la place des femmes dans cette phase ?			
S'est-on interrogé sur la situation respective des femmes et des hommes et			
sur les effets différenciés que le projet pourrait produire			

### Projet:

-
1
- 19

<sup>21</sup> Source : <a href="http://www.genreenaction.net/Check-list-pour-l-integration-de-la-dimension.html">http://www.genreenaction.net/Check-list-pour-l-integration-de-la-dimension.html</a>
Adapté d'un manuel publié par le Regional Gender Programme du Bureau régional pourl'Europe et la CEI du Programme des Nations unies pour le développement (UNDP RBEC), Astrid Neimanis, 2002

29

*Genre: outil critique qui permet d'analyser et de comprendre comment la société attribue aux individus masculins et féminins des rôles déterminés. Le concept de genre suppose donc que l'identité sexuée, c'est-à-dire le fait d'être reconnu comme femme ou homme dans la société, n'est pas qu'une affaire de sexe biologique mais découle d'une construction sociale.		
La parité femmes-hommes est-elle assurée dans la conduite et dans la gouvernance de l'action (professionnels/ des bénévoles)?		

### Indicateurs de suivi :

Un outil de collecte des données concernant les bénéficiaires du projet par sexe et	
par âge est-il complété?	
Des indicateurs autres que le décompte femmes-hommes sont-ils proposés ? par	
exemple des indicateurs d'objectifs et des indicateurs de suivi	

### Communication:

Une stratégie de communication ciblée permettant de toucher le public recherché	
ou pour favoriser une culture de l'égalité a-t-elle été mise en place ?	

### **Cotation**

- □ GO « Pas de prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes »
- □ **G1** « L'égalité entre les femmes et les hommes est un objectif intégré dans la démarche. Cela suppose à minima une analyse de la situation de départ, et un indicateur de suivi chiffré »
- □ **G2** « L'égalité entre les femmes et les hommes est un objectif significatif du projet et est intégrée dans le diagnostic qui justifie l'action, se décline dans les méthodes employées pour corriger les inégalités dans la mise en œuvre et présente des indicateurs chiffrés de suivi de l'action»

### Annexe n°4 : Fiche bilan intermédiaire de l'action en politique de la ville

Année de financement de l'action :
Ce bilan intermédiaire est transmis à la DDETSPP (portail Dauphin en pièce jointe) et à la collectivité signataire du contrat de ville en même temps que la nouvelle demande de subvention, lorsqu'une action est reconduite. Attention, un bilan définitif et comprenant un compte rendu financier devra être saisie sur la plate-forme dauphin au plus tard 6 mois après la fin de l'année.
1) Où en êtes-vous dans la mise en œuvre de votre action ?
2) Quels sont les indicateurs d'évaluation que vous aviez choisis lors de votre demande ?
3) Quels sont les résultats obtenus à ce jour ?
4) Notez-vous des écarts significatifs avec les objectifs initiaux ? Pouvez-vous expliquer ces écarts ?
5) A l'analyse de ces écarts éventuels, avez-vous fait évoluer votre projet (objectifs, méthodes, publics)
6) Au cours de l'année, avez-vous identifié de nouveaux indicateurs ?
7) Quel est le niveau d'engagement des crédits alloués à l'action ?
INDICATEURS OBLIGATOIRES :
Nombre de participants ou bénéficiaires par sexe : H/F
Nombre total de bénéficiaires ou participants :
Nombre d'habitants en QPV bénéficiaires ou participants :
8) Quelles sont les prochaines étapes et le calendrier de mise en œuvre du projet ?
Intégration de la démarche d'égalité femmes-hommes
9) Comment percevez-vous la situation en matière d'égalité femmes-hommes sur votre territoire d'intervention ?
10) Avez-vous des propositions pour faire évoluer votre action afin de prendre en compte cette situation ?

Nom du porteur :

Intitulé de l'action :

Glossaire:

Objectifs:

Dabs la construction d'un projet intervient une phase de programmation au cours de laquelle sont fixés les

objectifs du projet. Ils se déclinent en 3 niveaux :

Un objectif général qui indique ce que le projet cherche à mettre en œuvre, il donne du sens à l'action.

Des objectifs spécifiques qui précisent l'objectif général.

Des objectifs opérationnels qui apportent une réponse en termes d'actions aux besoins identifiés

(tâches à réaliser). Ils se traduisent d'ailleurs par des verbes d'action.

Des objectifs « SMART », c'est-à-dire : spécifiques, mesurables, accessibles, réalistes et temporisés

(fixés dans le temps), facilitent le choix des indicateurs permettant d'en mesurer l'atteinte.

Indicateur:

Les indicateurs se défissent à partir des objectifs. Leur but est de mesurer l'atteinte de ces derniers.

Les indicateurs choisis doivent donc permettre de mesurer l'efficacité des actions menées dans le cadre du

projet.

Pour cela, chaque objectif opérationnel peut être assorti de 3 types d'indicateurs :

Des indicateurs de réalisation : ils mesurent ou rendent compte de la mise en place et de la réalisation

de l'action, du travail réalisé ainsi que les moyens mis en œuvre ;

Des indicateurs de résultats : ils recensent et quantifient les effets d'une action pour savoir si le travail

et les moyens mis en œuvre ont produit les effets attendus ;

Des indicateurs d'impact : ils mesurent les retombées plus globales, les conséquences de l'action à

moyen et long terme, parfois inattendues.

Ces définitions sont extraites de la notice d'accompagnement à la demande de subvention que vous

pouvez consulter sur le site internet officiel https://www.associations.gouv.fr/subvention.html

Annexe 5 : Instruction relative au bilan des démarches participatives- relative aux conseils citoyens

Annexe 5 : Instruction relative au bilan des demarches participatives- relative aux consens choyens			
en préfecture 21205-2022-69-	Sous-thème	Enjeux (freins et leviers	Préconisations
	Echelle d'intervention (un ou plusieurs QPV/	1 QPV: Quartier de La Madeleine L'Aigle	
Création	Tirage au sort (oui/non, sur quelle liste?)	Il y a eu un tirage au sort basé sur la liste électorale. Freins : les personnes tirées au sort ne souhaitent pas adhérer au Conseil Citoyen. Difficulté et lourdeur dans sa réalisation	Le tirage au sort ne favorise pas véritablement la participation citoyenne. Peut-être envisager un autre outil ?
	Arrêté préfectoral (service responsable, renouvellement)	A transmettre prochainement	
	Composition (parité, deux collèges, présence de jeunes)	Respect de la parité Présence des deux collèges Présence de jeune	Renforcer la présence et la participation des jeunes
	Les enjeux identifiés par le conseil citoyen	Continuer à impliquer les habitants, Être force de proposition	Aller vers les habitants du quartier,
Rôle et fonctionnement	Indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics (modalités spécifiques prévues)	Indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics car le Conseil citoyen est sous forme associative	
	Forme (association, collectif informel, portage	Association loi 1901	/
	Evolution de la mobilisation des habitants	En hausse malgré un manque de communication	Renforcer la communication et réaliser des projets afin que le C.C puisse se faire connaître des habitants.
	Relations avec les partenaires du contrat de ville	Début difficile, actuellement meilleurs communication	Renforcer la communication

Far ucipation and meaning (moram es acapter)	Frein : les horaires	Possibilité que le Président se lasse représenter
Articulation avec les autres démarches participatives	Participation au forum des associations, Contribuer aux jardins partagés,	Se rapprocher du service participation citoyenne de la Ville (Fonds de participation citoyenne)
Utilisation du droit d'interpellation (article	1	/

# Relative à la mise en œuvre d'une enquête « flash » auprès des conseils citoyens

Thème 1. Présentation générale

Quartier de la Madeleine L'Aigle	rants « Collège « habitants »	ntariat)? Volontariat
Sur quel territoire est implanté votre conseil citoyen (quartier, ville)?	A quel collège appartenez-vous (collège « habitants » ou « acteurs locaux et représentants associatifs »)?	Selon quelles modalités avez-vous rejoint le conseil citoyen (tirage au sort ou volontariat)?

# Thème 2. Participation aux instances

Le conseil citoyen est associé aux instances de pilotage de la politique de la ville (dont celles relatives au renouvellement urbain) par		- Comités techniques	- Comités de pilotages	et une prise en compte de la parole des	. Il y a une participation et une prise en compte de la parole des	membres du conseil citoyen
	Votre conseil citoyen est-il associé aux instances de pilotage de la politique de la ville (dont	relles relatives au renouvellement urbain?	Si oni, selon quelles modalités ?	o Celles-ci permettent-elles une participation effective et une prise en compte de la parole des	membres du conseil citoyen?	

Quels sont, selon vous, les facteurs qui favorisent ou qui freinent le fonctionnement et la participation du conseil citoyen ?	Les facteurs qui favorisent la participation du conseil citoyen:  La présence de collège « acteurs locaux et représentants associatifs »  La présence d'une accompagnatrice ( un agent dédié au conseil citoyen)  Le suivi de formation  Les facteurs qui freinent la participation du conseil citoyen:  Le manque d'accès à internet (pour les formations en visioconférence, pour communiquer sur les réseaux sociaux,)
Comment qualifieriez-vous vos relations avec les acteurs du contrat de ville (bailleurs, collectivités, Etat)?	Dans l'ensemble, il y a une bonne relation avec les différents acteurs.

	Le manque de connexion internet freine le bon fonctionnement du Conseil Citoyen.	Le conseil citoyen est essentiellement animé par les membres du bureau (cela peut entrainer un épuisement de ces membres). Depuis 2021, un agent est dédié à l'accompagnement du conseil citoyen	Valeurs de la République et Laïcité Découverte de la politique de la ville	Oui
Thème 3. Fonctionnement	Pensez-vous que votre conseil citoyen dispose de moyens nécessaires à son fonctionnement. ? Si non, pourquoi ?	Comment est animé votre conseil citoyen ? est-ce satisfaisant ?	Avez-vous bénéficié de formations ? Si oui, sur quels sujets ? d'autres auraient-elles été	Les conditions de votre indépendance sont-elles garanties ?

	- Terrain de pétanque,
Thème 4. Activité du conseil citoyen	Le conseil citoyen a-t-il initié des projets ? Si oui, lesquels ?

	<ul> <li>Mise en place du carnaval</li> <li>Activité de Noël,</li> <li>Sensibilisation aux gestes de premiers secours</li> <li>Réparation vélo, sensibilisation « sécurité routière »</li> </ul>
Avez-vous connaissance d'autres démarches participatives sur votre territoire (tables de quartier, par exemple)?  o Si oui, comment coexistent-elles avec le conseil citoyen?	la fête des voisins, Le forum des associations, Le conseil citoyen participe lors de ces manifestations.
Comment votre conseil citoyen s'est-il adapté à la crise sanitaire ?	Dans le respect du protocole sanitaire, le conseil citoyen a fabriqué de nombreux masques lors de la crise de la COVID-19 notamment pour les habitants du qpv.
Et si vous deviez dessiner la participation des habitants des quartiers prioritaires de demain, quels seraient les acteurs, les outils et les méthodes à mobiliser pour la mettre en penyre?	Plus d'habitants avec une plus grande diversité, Utiliser des méthodes de communications pédagogiques en s'appuyant sur le numérique,

Accusé de réception en préfecture 061-216102145-20221205-2022-69-DE Date de télétransmission : 19/12/2022 Date de réception préfecture : 19/12/2022

### ACTIONS MOBILISÉES EN COHÉRENCE AVEC LES ORIENTATIONS DU CONTRAT DE VILLE

ACTIONS WOODLISES EN COMERCINCE AVEC LES ORIENTATIONS DO CONTRAT DE VILLE
1) Que pensez-vous du déroulement des appels à projets (lancement, cotech, copil,)? Cette méthodologie vous convient-elle ? Pourquoi ?
2) Que pensez-vous des différentes actions réalisées dans le cadre des AAP ?
3) Selon vous, quel a été l'impact de ces actions sur les habitants ?
GOUVERNANCE DES ACTEURS
4) Que pensez-vous de la gouvernance ?
5) Êtes-vous associé aux différentes instances du contrat de ville ?
6) Assistez-vous à ces instances (si oui qu'en pensez -vous/si non, quelles en sont les raisons géographiques, manque de temps,) ?
7) Selon vous, quels sont les axes qui peuvent être améliorés concernant la dynamique partenariale ?
Évaluation du Conseil Citoyen :
8) Connaissez-vous le conseil citoyen du qpv (le président, les actions réalisées,) ?
9) Que pensez-vous du Conseil Citoyen ?
10) Selon vous quel est le rôle du Conseil Citoyen ?

11) Selon vous, quels moyens peuvent être développés pour améliorer la participation du Conseil Citoyen ?

### LA VISION DU CONSEIL CITOYEN SUR SON PROPRE ROLE

1)	Depuis combien de temps habitez-vous dans ce quartier ?
2)	Comment êtes-vous arrivé dans le quartier ?
3)	Qu'est-ce que vous aimez dans le quartier ? Que manque-t-il ?
4)	Comment avez-vous eu connaissance du Conseil Citoyen ?
5)	Qu'est-ce qui vous a amené à participer ?
6)	Aviez-vous des attentes particulières ?
7)	Comment concevez-vous le rôle du Conseil Citoyen ? et votre rôle ?
8)	Comment vivez-vous cette expérience ? aspects positifs ? aspects négatifs ?
9)	Selon vous, quels sont les axes qui peuvent être améliorés ?
10	) Conseillerez-vous à un ami du qpv de rejoindre le Conseil Citoyen ? Pourquoi ?
>	Perception du contrat de ville
11	.) Pour vous qu'est-ce que la Politique de la ville ?
12	2) Que savez-vous du contrat de ville ?

### > Le projet de renouvellement urbain

- 13) Avez-vous connaissance du projet de rénovation urbaine du guartier ?
- 14) Selon vous le Conseil Citoyen est-il informé sur ce projet ?
- 15) Comment percevez-vous le rôle du Conseil Citoyen sur ce projet de renouvellement urbain ?

### Sociographie

Age:

Sexe:

Niveau d'étude :

Profession:

### Annexe n° 7: Les objectifs urbains du projet 22

A partir des enjeux posés dans le protocole de préfiguration et conformément au contrat de ville, fixant les orientations stratégiques et en cohérence avec les politiques publiques de l'EPCI en cours d'élaboration (PLUi valant PLH, SCOT, OPAH et ORT), quatre objectifs ont été définis :

### 1°) Appréhender de manière globale le quartier dans la Ville et améliorer son fonctionnement urbain

Un des principaux enjeux du quartier concerne la politique des déplacements, et notamment permettre la mobilité des ménages afin de leur assurer une meilleure accessibilité à l'emploi et aux services. Des réflexions ont été menées sur les cheminements doux et des propositions ont été faites visant à renforcer les liens avec le centre-ville.

Le désenclavement s'entend sur le plan physique mais également social avec la nécessité de faire venir des personnes du reste de la ville (services divers, loisirs...) et inversement encourager la mobilité des gens du quartier vers le centre-ville.

<sup>22</sup> Convention pluriannuelle type de renouvellement urbain relative au NPNRU p.12

Les indicateurs de résultat pour cet objectif seront les suivants :

l'évolution des surfaces rénovées consacrées aux espaces publics et à la mobilité

- la surface des voiries nouvelles créées

la surface des voiries réaménagées

- la densité et le renouvellement urbain pour la reconstitution de l'offre.

2°) Requalifier les espaces extérieurs à l'intérieur du quartier

En tenant compte des évolutions dans les modes de déplacements des habitants du quartier, de l'importance des cheminements piétons et de la présence d'équipements publics, l'enjeu est de repenser les espaces dédiés à chaque usage en tenant compte de l'aménagement des espaces communs. Il conviendra d'évaluer les potentialités foncières pour en définir les usages. Un travail sur le parcellaire devra être mené avec la ville, la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle et les bailleurs sociaux, afin d'aboutir à la rétrocession dans le domaine public des espaces extérieurs.

De même, une réflexion concernant une « résidentialisation » de certains lieux sera à mener.

Les indicateurs de résultats pour cet objectif seront les suivants :

l'évolution des espaces résidentialisés

l'évolution des espaces de convivialité

3°) Adapter les équipements publics et les services aux enjeux et besoins du quartier

L'école maternelle de la Ribambelle ne correspond plus aux besoins actuels tant en termes de fréquentation que d'économies d'énergie. Le choix a été fait de la démolir et de reconstruire une école plus proche du pôle d'animation sociale, moins énergivore, plus fonctionnelle par rapport aux nouveaux usages et plus adaptée aux prévisions de la carte scolaire.

Le pôle d'animation sociale pourrait, quant à lui, bénéficier d'une rénovation, énergétique notamment.

L'indicateur de résultat pour cet objectif sera l'offre d'équipements et de services dans le quartier et plus précisément la qualité de l'école et du pôle animation sociale.

4°) Diversifier l'habitat et améliorer le cadre de vie des habitants tout en privilégiant la mixité sociale

Le bureau d'études, auquel a été confiée l'étude de renouvellement urbain, s'est appuyé sur les orientations définies dans le cadre du SCOT, du PLUi en cours d'élaboration et de la CIL.

L'étude urbaine s'inscrit totalement dans les orientations du document cadre élaboré par la CIL et adopté le 23 avril 2019.

Par ailleurs, le projet va permettre une répartition de l'offre locative abordable à l'échelle de l'agglomération qui s'inscrit dans les objectifs de l'ANRU et notamment la mixité. La part de logements sociaux dans le quartier va diminuer de 2,5 % (en passant de 29 à 26,5%). De plus, une rénovation du parc existant est envisagée sur le quartier. En effet, le projet prévoit la réhabilitation de 110 logements sur le quartier. Les travaux vont permettre la réduction de la consommation énergétique (mise en place d'une isolation thermique extérieure, des combles et sous-faces des planchers des rez-dechaussée et changement des menuiseries extérieures).

Les indicateurs de résultat de cet objectif seront les suivants :

- la diminution de la part de logements locatifs sociaux du quartier de La Madeleine par rapport à la ville de L'Aigle et son agglomération
  - la diminution de la consommation énergétique des logements locatifs sociaux du quartier